

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Adhésion au réseau CIVINET francophone
Décision - Autorisation - Désignation**

MMonsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réseau CIVINET Francophone est une plateforme d'échanges, de partage d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de la « mobilité durable et intégrée » destinée à toute autorité organisatrice des transports.

Ce nouveau réseau est développé en partenariat avec les autorités organisatrices de transport et le GART, dont la Communauté urbaine de Bordeaux est adhérente depuis 1981. Le réseau CIVINET a été lancé le 25 février 2010 pour toute la durée du projet européen CIVINET, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2012.

Ce réseau fonctionne sur le principe d'un club au sein du GART, le « Club des Collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone) ».

Son siège est situé au GART : 22 rue de Palestro - 75002 Paris

Le réseau a trois principales vocations :

1) Lieu d'échange et de partage d'expériences

Le réseau CIVINET est la déclinaison nationale du programme européen CIVITAS et vise à faire bénéficier les autorités organisatrices de transport des enseignements acquis par les villes inscrites dans la démarche CIVITAS.

Les membres fondateurs du réseau sont les Villes de Toulouse, Nantes, la Rochelle, Lille et Poitiers.

2) Lobby des AOT auprès des institutions françaises et européennes

Le réseau CIVINET Francophone constitue une représentation autonome des Autorités Organisatrices de Transport pour donner priorité aux politiques de transport durable dans l'agenda des institutions françaises et européennes, dans la poursuite des actions mises en œuvre par le GART.

3) Centre d'information sur les financements européens

Tel un club, le réseau se veut être un lieu d'information sur les opportunités de financements européens et un espace de formation et de discussion pour favoriser la participation des villes françaises aux coopérations européennes dans le domaine de la mobilité.

L'adhésion à CIVINET s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une mobilité durable et du Plan de Déplacements Urbains.

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, l'intérêt d'une adhésion à ce réseau réside dans la possibilité de mieux appréhender la philosophie du programme CIVITAS, mesurer et cerner l'ampleur des moyens mis en place et les résultats observés.

Sans pour autant engager la Communauté urbaine dans une candidature ultérieure au programme CIVITAS, la participation au réseau peut être l'occasion de démontrer notre volonté d'intégrer les réseaux européens, comme par exemple le label « European Green Capital ».

Le réseau fonctionne comme une entité indépendante au sein du GART et il est ouvert aux organismes qui ne sont pas forcément adhérents au GART. Le coût d'adhésion au réseau CIVINET est fonction du nombre d'habitants et représente pour la Communauté urbaine une cotisation annuelle de l'ordre de 1 050 €.

Cette adhésion implique une participation aux ateliers techniques et visites de sites (environ 3 par an, 2 personnes par membre) organisés par le réseau, ainsi qu'une participation annuelle au Comité des Elus et à l'Assemblée des Membres (une fois par an, un élu par institution).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU le mémorandum de fonctionnement ci-annexé

VU le projet de lettre d'intention ci-annexé

VU le formulaire d'adhésion ci-annexé

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions conduites par CIVINET Francophone pour l'animation d'un réseau de villes francophones pour la mobilité durable contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité.

DECIDE

Article 1 : l'adhésion au réseau CIVINET Francophone.

Article 2 : le règlement d'une cotisation de 1 050 € au titre de l'année 2011.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

Article 4 : la désignation de G.CHAUSSET
, élu communautaire pour siéger au Comité des Elus et à l'Assemblée des Membres.

Article 5 : la somme correspondante sera imputée sur le Budget Annexe Transport – Chapitre 011 - Compte 62810001 – CRB D320 de l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. CHAUSSET est désigné

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-MARC GAÜZERE